

Conditions de remboursement

Le billet est non remboursable, sauf en cas de force majeure dûment justifiée par un document officiel (ex. certificat médical).

La force majeure s'entend d'un événement imprévisible, irrésistible et extérieur empêchant la prestation. Le justificatif doit être transmis dans un délai de 48h après l'événement.

En cas de retard de la participante, aucun remboursement partiel ne sera effectué, et aucune réclamation à ce titre ne pourra être acceptée.